

ANNEXE : SUJETS A APPROFONDIR AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET 2020-2026

De nombreux sujets ont été évoqués en 2018 lors de la l'élaboration du 1^{er} PCAET de la Communauté de Communes. Mais tous n'ont pu être traités de manière approfondie, faute d'avoir pu dialoguer avec les acteurs concernés autour des enjeux climat-air-énergie dans le cadre des ateliers thématiques de concertation organisés au premier semestre 2018, ou parce que les acteurs en question n'avaient alors pas de lisibilité technique et financière suffisante pour inscrire une opération dans le plan.

C'est pourquoi au-delà de la mise en œuvre du plan d'action du PCAET 2020-2026, la Communauté de Communes entend poursuivre les échanges avec les forces vives du territoire et creuser certains thèmes qui, à mi-parcours ou dans un prochain PCAET, devront être abordés.



Bâtiment et urbanisme

Il s'agira tout d'abord de travailler davantage avec les bailleurs sociaux afin que leurs nouvelles opérations tiennent parfaitement compte des enjeux climat-air-énergie et qu'ils poursuivent la rénovation thermique de leur parc. S'il était difficile pour certains d'entre eux d'avoir en 2018/2019 une vision claire de leurs capacités financières futures, des engagements seront sans nul doute pris en ce sens dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) en cours d'élaboration.

Au-delà, il conviendra pour la CCTDM d'impliquer davantage les gestionnaires de gros établissements afin de les encourager à rénover leur parc immobilier : les collèges, les lycées et leurs internats, le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) L'Atrium, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou bien encore le Centre hospitalier de Thiers.

Plus largement, la Communauté de Communes travaillera en partenariat avec le CAUE du Puy-de-Dôme et le PNR Livradois-Forez sur la déconstruction et le réemploi des déchets de chantier afin de limiter les déplacements engendrés par l'arrivée et l'évacuation des matériaux de construction. Il pourrait ainsi être judicieux de mettre en place des banques de matériaux en différents points du territoire, dans une logique d'économie circulaire.

Enfin, des réflexions seront menées en matière de planification sur le secteur montagneux du territoire qui, à terme, aurait vocation à devenir une « zone de fraîcheur » refuge pour les populations les plus fragiles (personnes âgées, enfants, etc.) en cas de canicule.

Transport et déplacements

La question des transports de marchandises nécessitera à l'avenir d'être davantage abordée, qu'il s'agisse :

- des livraisons locales des commerces et des particuliers (sur Thiers notamment) par le déploiement de points relais et la création éventuelle d'une plateforme logistique locale ;
- du maintien, voire du développement d'une offre commerciale ambulante sur les secteurs ruraux.

Plus globalement, des discussions devront être menées avec les autocaristes et les transporteurs locaux sur des questions logistiques et sur l'évolution de leur matériel roulant afin qu'ils s'équipent progressivement de véhicules au GNV ou électriques. L'objectif est qu'ils soient eux-mêmes porteur de fiches-actions dans la génération suivante de PCAET.

Enfin, il conviendra d'être attentif aux évolutions qu'induit l'accroissement du parc de véhicules électriques légers pour les garagistes (formation professionnelle, équipement, etc.).

Industrie et activités économiques

Au regard de l'impact du secteur industriel en matière de consommations d'énergie et d'émissions de GES, il est indispensable qu'à l'avenir, la CCTDM travaille étroitement avec les industriels du territoire. Là-encore, l'objectif est qu'à terme, eux-aussi s'inscrivent dans le PCAET.

Par ailleurs, des réflexions seront engagées avec les professionnels du tourisme afin d'étudier la possibilité de se démarquer en tant que « destination fraîcheur », les régions plus méridionales allant faire face à des saisons estivales de plus en plus caniculaires.

Une communauté de communes coordinatrice, des collectivités exemplaires

Avec les services de l'État, la Communauté de Communes tâchera d'aborder plus finement la question des aléas retrait-gonflement des argiles. Il s'agira de mieux estimer leurs impacts techniques et financiers sur les bâtiments et les réseaux publics, et de mieux en tenir compte dans les documents d'urbanisme.

Enfin, l'expérience acquise par la Communauté de Communes avec la mise en œuvre du PCAET 2020-2026 lui permettra à terme de traduire parfaitement la stratégie et le programme d'actions de celui-ci dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qu'elle sera tôt ou tard amenée à élaborer. Se posera alors la question d'un PCAET plus prescriptif lors de la génération suivante.